

PAR COURRIEL

Sainte-Anne-des-Monts, le 14 juillet 2015

Objet : Demande d'accès aux documents concernant l'entreprise Jacques St-Onge inc.

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue verbalement aujourd'hui concernant l'objet précité.

Ainsi, vous trouverez en annexe le document accessible suivant :

- Cession d'un certificat d'autorisation, daté du 2014-07-09, 2 pages.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au 418 763-3301, poste 223.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La répondante régionale de la
Loi sur l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Guylaine Landry
Technicienne en administration

/gl

p. j. 1 fichier numérisé

Sainte-Anne-des-Monts, le 9 juillet 2014

CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 24, 2^e al.)

Léonard Loisel & Fils inc.
176, rue Saint-Pie-X, case postale 1240
Paspébiac (Québec) G0C 2K0

N/Réf. : 7610-11-01-0951801
401151452

Objet : Exploitation d'une sablière avec procédés de concassage et de tamisage

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de cession de certificat d'autorisation datée du 20 juin 2014, reçue le 2 juillet 2014, et complétée le 8 juillet 2014 concernant le certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à Jacques St-Onge inc., le 22 octobre 2013, j'autorise, conformément au deuxième aliéna de l'article 24 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la cession de ce certificat d'autorisation à Léonard Loisel & Fils inc.

Cette cession est délivrée à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière de 10 000 m² et installation de procédés de concassage et de tamisage.

La sablière est située sur le lot 1374, rang 4 Ouest de Paspébiac, cadastre du canton de Cox, municipalité de New Carlisle, MRC de Bonaventure. L'aire d'exploitation est représentée par les coordonnées MTM (SCOPQ) NAD83 suivantes :

Zone	Latitude Nord	Longitude Est
5	5 327 771 m	240 010 m
5	5 327 758 m	239 925 m
5	5 327 675 m	239 937 m
5	5 327 643 m	239 952 m
5	5 327 653 m	240 020 m
5	5 327 691 m	240 024 m

L'exploitation de la sablière doit cesser au plus tard le 1^{er} août 2023.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente cession de certificat d'autorisation :

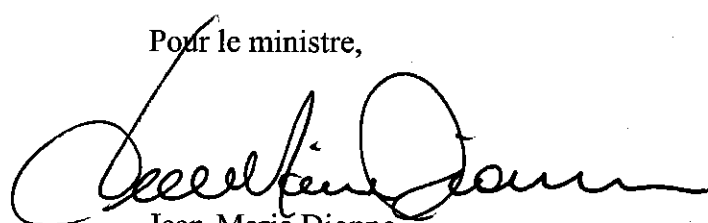
- Demande de cession de certificat d'autorisation adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), datée du 20 juin 2014, reçue le 2 juillet 2014, et signée par monsieur Patrick St-Onge, président, Jacques St-Onge inc. et monsieur Aldège Loisel, président, Léonard Loisel & Fils inc., 1 page, 9 annexes;
- Complément d'information adressé au MDDELCC, daté du 5 juillet 2014, reçu le 8 juillet 2014, et signé par M. Aldège Loisel, président, Léonard Loisel & Fils inc., 9 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément au certificat d'autorisation cédé et aux documents qui en faisaient partie. Ce projet devra également être réalisé et exploité conformément aux documents qui font partie intégrante de cette cession.

En outre, cette cession de certificat d'autorisation ne dispense pas la titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



JMD/DG/gb

Jean-Marie Dionne
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et
de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine